



Témoignage

Madame Cindy MANTOVANI,
Directrice Générale des Services à la ville de Pulnoy



Février 2024

LA CREATION D'UNE CHARTRE DE GOUVERNANCE

« Dans quel contexte avez-vous fait appel au service Conseil en organisation du CDG 54 ? »

Suite à **l'installation de la nouvelle équipe municipale** et de la **nouvelle Direction Générale**, nous avons fait appel aux services de la conseillère en organisation du CDG 54 afin de nous accompagner dans la rédaction de la Charte de gouvernance Maire / DGS.

« Pouvez-vous nous expliquer, en quelques mots, ce qu'est une charte de gouvernance ? »

Une charte de gouvernance, c'est **un référentiel** qui régit une organisation entre différentes personnes. C'est une boîte à outils interne que l'on crée, que l'on modifie, **que l'on fait vivre** et que l'on peut consulter pour **redéfinir une organisation** dans une situation complexe, voire qui pourrait devenir conflictuelle.

Une charte de gouvernance défini, dans le cadre d'une charte Maire / DGS, le rôle et les relations entre élus, entre agents et entre élus et agents. Elle peut assez précisément **définir où et commencent et s'arrêtent les rôles de chacun**.

« Qui avez-vous souhaité associer à ce travail ? Pourquoi ? »

Il nous a semblé naturel d'y associer **un groupe d'élus et un groupe d'agents**, par parts égales.

Afin de rendre le groupe de travail constructif et de faciliter la concertation, nous avons limité le nombre de membres à 10 personnes : 5 élus et 5 agents (+ la conseillère en organisation du CDG 54).

Suite à des malentendus, incompréhensions et crispations survenus entre certains, il a été proposé tout particulièrement à ces personnes de rejoindre le groupe.

Tous ont acceptés.

« A quoi cette charte devait servir, quels étaient les objectifs ? »

- Rappeler le **rôle et les responsabilités** de chacun
- **Formaliser** les principes de gouvernance en vigueur
- Clarifier les pratiques et les processus de **décision**
- **Fédérer** les élus et les agents de Pulnoy autour d'un cadre de travail commun et d'objectifs partagés
- **Fluidifier et faciliter les relations** entre chacune des personnes chargées de définir et mettre en œuvre les politiques publiques locales et les projets
- Participer à une démarche visant à **favoriser le bien-être au travail et dans ses fonctions**

Elle n'avait pas d'autres finalités que de **définir des règles de bonnes pratiques utiles** pour :

- Professionnaliser et garantir une efficacité d'action
- Prévenir toutes difficultés dans la pratique du travail et/ou les relations
- Rappeler, si nécessaire, toutes les parties prenantes à leurs responsabilités et leurs engagements.



Comment et à qui ont été restitués les travaux ?

Les travaux issus de la Charte de gouvernance Maire / DGS ont été **restitués à l'ensemble des élus et des agents**. Une **journée de cohésion** s'est organisée autour de cette restitution. Au programme : restitution de la charte de gouvernance le matin / repas convivial le midi / animations de cohésion d'équipe l'après-midi (jeux de pubs irlandais). Cette **journée a fait l'unanimité**, et pas uniquement grâce aux jeux de l'après-midi. De nombreux agents et élus ont découvert les cadres règlementaires qui s'imposent à nous et les conséquences d'une désorganisation. Cette charte a réellement **permis de mieux comprendre l'organisation générale**.



Un an après sa mise en place, quel bilan en faites-vous (point positifs et points de vigilance) ?

Un an après, le bilan est très positif.

Même si **certains points restent à parfaire** (ex : oser se dire les choses quand c'est nécessaire, inclure la charte dans le dossier d'accueil des nouveaux agents, définir un circuit de signatures dématérialisé...), **les objectifs ont été atteints, voire quelques fois dépassés**.

En effet, la charte qui est un outil a permis de développer d'autres outils internes. D'une manière générale : **les relations se sont améliorées**, les élus et agents travaillent ensemble, le CDG a permis de légitimer une organisation « socle », **la charte est devenue une référence** (en cas de questionnement, on s'y reporte naturellement), les outils suggérés par le CDG (revue de projets) nous sont **utiles**, des temps de travail et les objectifs se réunions sont beaucoup plus structurés.



Quel suivi envisagez-vous de mettre en œuvre ?

Pour garantir et pérenniser le bon usage de la charte, **un groupe de suivi va être mis en place**.

Il se réunira une fois par an.

Il sera composé du Maire, de la DGS, de 4 élus et 4 agents. La conseillère en organisation du CDG 54 y participera également.

Après relecture de la charte, des ajustements pourront être proposés.